**RETROCESSION DES ARBRES FRUITIERS DISPONIBLES AU VERGER PEDAGOGIQUE EN**

**OCTOBRE 2019**

**Le pommier Ménagère** :

Très utilisée pour les tartes, pommes au four et pour le jus de pommes.

**Le pommier Titard** :

Pomme à couteau et de très bonne conservation.

**Le poirier Président Héron** :

Poire à couteau qui se consomme en novembre/décembre.

**Le poirier Giroufle** :

Poire à confiture, consommable en août/septembre, ne se conserve pas.

**Le pommier Api Rose** :

Petite pomme craquante et croquante acidulée, se consomme en janvier/février/mars.

**Le poirier Soldat Laboureur** :

Poire sucrée et crépitante, se consomme en octobre et novembre.

**Le poirier Georges Boucher** :

Poire sucrée et parfumée, se consomme en novembre et décembre.

**Le pommier Calville du Roi** :

Bonne conservation, se consomme en décembre.

**Le pommier pépin Meunier** :

Pomme parfumée, peu acidulée, se consomme en décembre et janvier.

**Le pommier la Paix** :

Pomme parfumée et acidulée, se consomme en octobre et novembre.

**La vigne Chasselas doré** :

En serre, le raisin est mûr au mois d’août tandis qu’à l’extérieur, il est mûr en septembre.

**Le poirier Passe Crassane** :

Fine et fondante, se consomme de février à avril.

**Le poirier Doyenné d’Alençon** :

Poire granuleuse, se consomme de décembre à janvier.

**Le pommier Reinette étoilée** :

Pomme acidulée, se consomme de décembre à février.

**Le pommier Bénédictin** :

Pomme au goût sucré, se consomme de septembre à octobre.

**Pour info** : le montant de la rétrocession d’un arbre fruitier est de 30€ minimum.

Mis à jour le 1er octobre 2019 par Patrick Boivin